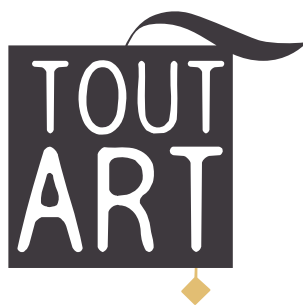


Gestion Sociale

LA PAIE DANS LE SPECTACLE VIVANT

Version au 27/07/2026

Fiche descriptive de formation



La formation est dispensée en présentiel et en format collectif.

Public concerné

Toute personne chargée de l'administration, de la production ou de la diffusion de spectacles.

Objectifs et compétences visées

Acquérir les règles, les mécanismes et les outils pour pouvoir gérer la paie du régime intermittent et du régime général.

Connaître et comprendre les obligations patronales et salariales en matière de paie dans le spectacle vivant.

Savoir **assurer une veille** en matière de législation sociale et des conventions collectives.

Comprendre les mécanismes pour l'élaboration des paies.

Gérer les déclarations de cotisations sociales conformément aux obligations de l'employeur.

Être capable d'**organiser un rétroplanning** sur les tâches en matière d'emploi dans le secteur du spectacle vivant.

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.



Tout'Art Formations
3 avenue du cimetière
31500 Toulouse

06 77 63 46 72
formations@toutart.fr
www.toutart.fr

Siret : 50784144300041
APE : 9001Z
Licences : 2-2020 007 549 - 3-2020 007 550

Modalités et délais d'accès

Tout'Art Formations propose des formations modulaires de courte durée non diplômantes accessibles en formation professionnelle avec des propositions de dates tout au long de l'année.

Avec une approche sur mesure et une étude personnalisée des besoins, les modules sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque professionnel-le, selon son niveau de compétence, d'expérience et de disponibilité.

La démarche :

Prise de contact avec Tout'Art Formations par email et/ou par téléphone, information et renseignement sur les différentes formations proposées et le calendrier des modules de formations.

1

Cette prise de contact doit intervenir **au minimum 6 semaines avant le début de la formation.**

Une étude personnalisée sous forme d'une analyse des besoins sera effectuée en fonction du niveau de compétence, d'expérience et de disponibilité de chaque personne. Un mail récapitulatif avec les montants et la fiche descriptive du module de formation vous sera envoyé.

2

Contactez et prenez rendez-vous directement avec votre OPCO (AFDAS*, France Travail, autres...) et/ou votre employeur et présenter les informations fournies à la demande de prise en charge. Il faut parfois préciser la démarche avec une lettre de motivation ou un entretien avec un conseiller.

3

Dans la semaine suivant vos échanges avec Tout'Art, vous recevrez un devis ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner 6 semaines avant le début de la formation.

4

Dans la semaine suivant la réception de votre devis et bulletin d'inscription complétés et signés, la convention de formation ainsi que le règlement intérieur à nous retourner signés.

* pour les personnes en intermittence du spectacle les demandes de prise en charge auprès de l'AFDAS doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

Contenu

La législation sociale et les spécificités d'une embauche

- ◆ Les Conventions Collectives Nationales (CCN) applicables dans le spectacle vivant (CCNEAC et CCSVP).
- ◆ Les organismes sociaux obligatoires et conventionnels.
- ◆ La spécificité du spectacle vivant : les annexes 8 et 10.
- ◆ Les obligations de déclaration : DPAE, DSN, numéro d'objet France Travail (CDDU).
- ◆ Les obligations conventionnelles : Grille de salaires applicables ; rémunération au cachet, services, heures.

Les éléments de la rémunération

- ◆ Salaires, cotisations (part salariale, part patronale), assiettes de calcul des cotisations (plafonds et cumuls)
- ◆ Salaire brut, net et coût employeur.
- ◆ Le Prélèvement À la Source (PAS).
- ◆ Les frais professionnels, la Déduction Forfaitaire Spécifique (DFS)

Prise en main du logiciel de paie

- ◆ Personnalisation et paramétrage du logiciel.
- ◆ Fonctionnalités et processus à suivre pour le traitement et élaborations des paies.
- ◆ Préparation, impression et envoi des documents liées à la paie.
- ◆ Déclarations sociales (mensuelles, trimestrielles et annuelles)

Jeremias Messina

Formateur

Originaire de Buenos Aires, diplômé en tourisme de l'UNLA et pendant 7 ans en tant que responsable des opérations en commerce international, il est arrivé à Toulouse en 2015 dans le but d'une reconversion professionnelle dans le domaine de la culture.

Après avoir été formé à Octopus et à l'UCRM dans le spectacle vivant, il débute sa carrière professionnelle en tant que responsable d'administration et de gestion sociale de différentes compagnies au sein de Tou'Art en 2020 jusqu'à aujourd'hui.

Fort de cette d'expérience en gestion sociale et financière, Jeremias souhaite proposer un module relatif à ces thématiques en priorisant l'approche personnalisée de cette formation auprès de chaque participant-e.

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et les apports personnels (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participant·e·s). La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Moyens et supports

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié.

Les salles de formation sont équipées de bureaux, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi.

Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun·e des participant·e·s pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Modalités de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec une conseillère, puis complète le bulletin d'inscription lui permettant d'exprimer directement au formateur / formatrice sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés.

Une évaluation sous forme de QCM est réalisée en début et en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant·e.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant·e l'ayant suivie avec assiduité.

Organisation, durée et coût pédagogique

Effectif limité
à **12 participants**

Durée : **5 jours** - 35 heures

Tarif :
1400 € net de taxe
par personne

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Formatrice référente, référente handicap et directrice pédagogique

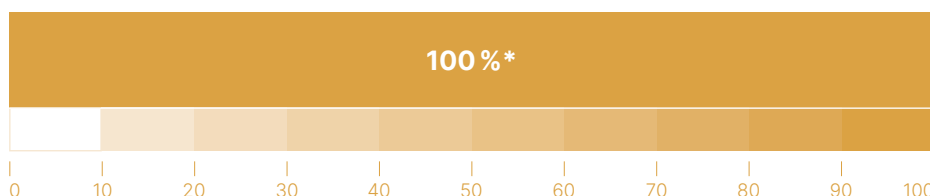
Myriam CHAABOUNI, Directrice des productions

Sa rencontre avec l'univers du spectacle vivant s'est effectuée à la fin de ses études universitaires (Maîtrise en droit/gestion et DEA en droit de la communication audiovisuelle - Université Toulouse 1 Capitole).

Administratrice de la Compagnie Créature (théâtre/marionnette) de 2003 à 2015, membre fondatrice du bureau de production Tout'Art depuis 2007, Myriam accompagne les artistes professionnels dans la mise en place de leurs projets artistiques par le biais de différentes missions tant juridiques, administrative que financière.

La direction pédagogique est assurée par Myriam Chaabouni.

Niveau de satisfaction



* Moyenne calculée à partir de l'ensemble des réponses des sessions de ce module en 2025 par rapport à la satisfaction générale et la qualité de l'animation.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter
Flora Charrier, conseillère en formation et référente handicap :

06 77 63 46 72
formations@toutart.fr